

BULLETIN D'INSCRIPTION

QUELLE INDEMNISATION POUR QUELS PRÉJUDICES EN DROIT SOCIAL ?

6 - 7 MARS 2017

LYON

Amphithéâtre Huvelin Palais de l'Université 15 quai Claude Bernard - Lyon 7°

	Mme		Professionnel
	M.		Enseignant-chercheur
			Etudiant/Doctorant
Nom :			
Prénom :			
Fonction:			
Organisme :			
Adresse:			
Code postal :			
Ville :			
Téléphone :Fax :			
Courriel : @			
..	Je m'inscris pour la journée du 6 mars Je m'inscris pour la demi-journée du 7 r Je m'inscris pour les 6 et 7 mars Je participe au déjeuner du 6 mars	mars	
	Souhaite une attestation de présence (p	our l	es professionnels et les doctorants)

Bulletin à retourner avant le 1er mars 2017

Faculté de Droit Université Jean Moulin Lyon 3 Équipe de Droit Privé 15, quai Claude Bernard 69239 Lyon cedex 02 edprive@univ-lyon3.fr





DROITS D'INSCRIPTION 150 € TTC pour la journée du 6 mars pour les professionnels 110 € TTC pour la demi-journée du 7 mars pour les professionnels П 220 € TTC pour les 6 et 7 mars pour les professionnels 30 € pour participation au déjeuner (dans la limite des places disponibles) П П Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants **MODES DE RÈGLEMENT** Paiement à réception de facture. - Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3) Agence comptable Université Jean Moulin Lyon 3 À l'attention de Mme Rachel BLANC Manufacture des tabacs 6 Cours Albert Thomas BP8242 69355 LYON CEDEX 08 - Virament N° compte: 10071 69000 000010043360 IBAN: Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460 (Bien préciser l'objet du virement) Adresse du donneur d'ordre (si différent du participant) Nom ou raison sociale..... Nature juridique..... Adresse Code postale Ville Téléphone Courriel: Signature et cachet de l'entreprise : (champ obligatoire pour la France) N° TVA intra-communautaire :.....

(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service payeur (si différent du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale..... Nature juridique.....

Adresse

Ville.....

Téléphone

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation.

Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».